



# PROFESSEURS CONTRACTUELS



## LIVRET DISCIPLINE EDUCATION MUSICALE CHANT CHORAL

# Table des matières

## **INTRODUCTION** **4**

## **CADRE DIDACTIQUE** **6**

Connaitre les textes officiels 7

Les composantes du socle commun 8

Les compétences disciplinaires  
pour le cycle 3 8

Les compétences disciplinaires  
pour le cycle 4 9

Préparer une séquence d'éducation musicale 11

La voix de l'enseignant 12

## **ENSEIGNEMENTS EN EDUCATION**

### **MUSICALE** **13**

Programme d'enseignement facultatif  
de chant choral pour les classes de collègue  
(cycles 3 et 4) 14

Champs de compétences travaillés 15

Projets interdisciplinaires 15

### **DNB (DIPLÔME NATIONAL**

### **DU BREVET)** **16**

La chorale et le diplôme national du brevet 18

## **RESSOURCES** **19**

## **CONTACTS** **21**

# INTRODUCTION

L'éducation musicale conduit les élèves vers une approche autonome et critique du monde sonore et musical contemporain. Elle veille parallèlement à inscrire les musiques étudiées dans une histoire et une géographie jalonnées de repères culturels. Prenant en compte la sensibilité et le plaisir de faire de la musique comme d'en écouter, elle apporte aux élèves les savoirs culturels et techniques nécessaires au développement de leurs capacités d'écoute et d'expression. Par la mobilisation du corps dans le geste musical, elle contribue à l'équilibre physique et psychologique. Éduquant la perception et l'esprit critique sur les environnements sonores et musicaux, elle participe à la prévention des risques auditifs et au bon usage de l'appareil vocal.



[Préambule du programme éducation musicale pour le cycle 4 – Bulletin officiel spécial n°11 du 26 novembre 2015.](#)

**CADRE DIDACTIQUE**

## Connaitre les textes officiels

Il est essentiel de se référer aux textes officiels pour connaître les programmes, mais aussi en comprendre l'esprit : la prise en compte de la diversité des élèves nécessite de centrer l'enseignement de l'éducation musicale sur les besoins de chacun afin d'accompagner tous les élèves dans leur parcours de formation.

Au collège, il s'agit de faire acquérir aux élèves des connaissances et des compétences disciplinaires ainsi que transversales. Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture identifie ces éléments et les organise en domaines et objectifs.

Les programmes déclinent et précisent les objectifs définis par le socle commun. Ils sont conçus par cycle.

La sixième est la dernière année du cycle 3, appelé cycle de consolidation. Elle occupe une place particulière : elle permet aux élèves de s'adapter au rythme, à l'organisation pédagogique et au cadre de vie du collège tout en se situant dans la continuité des apprentissages engagés au CM1 et au CM2.

Le cycle 4, composé des classes de 5ème, 4ème et 3ème est celui des approfondissements. Les élèves comprennent progressivement comment les disciplines artistiques permettent de réfléchir avec précision à des situations variées qui leur permettront d'agir en personne responsable et autonome.

# Les composantes du socle commun

Le socle commun s'articulera en cinq domaines de formation définissant les connaissances et les compétences qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire :

1. Les langages pour penser et communiquer ;
2. Les méthodes et outils pour apprendre ;
3. La formation de la personne et du citoyen ;
4. Les systèmes naturels et les systèmes techniques ;
5. Les représentations du monde et l'activité humaine.

La maîtrise de chacun de ces domaines s'apprécie de façon globale, sauf pour le domaine des langages qui, du fait de ses spécificités, comprend quatre objectifs qui doivent chacun être évalués de manière spécifique :

- Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'écrit et à l'oral ;
- Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale (ou une deuxième langue étrangère) ;
- Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques ;
- Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps.

Ce sont donc au total 8 composantes du socle commun (les 4 objectifs du premier domaine et les 4 autres domaines) pour lesquelles l'élève devra acquérir un niveau de maîtrise suffisant.

## Les compétences disciplinaires pour le cycle 3

Les quatre compétences qui structurent l'enseignement de l'éducation musicale au cycle 2 s'enrichissent de nouvelles composantes qui caractérisent le cycle 3.  
**Chanter et interpréter :**

- Reproduire et interpréter un modèle mélodique et rythmique.
- Interpréter un répertoire varié avec expressivité.
- Domaines du socle : 1, 5

### **Écouter, comparer et commenter :**

- Décrire et comparer des éléments sonores issus de contextes musicaux différents
- Identifier et nommer ressemblances et différences dans deux extraits musicaux.
- Identifier quelques caractéristiques qui inscrivent une œuvre musicale dans une aire géographique ou culturelle et dans un temps historique contemporain, proche ou lointain.
- Domaines du socle : 1, 3, 5

### **Explorer, imaginer et créer :**

- Imaginer l'organisation de différents éléments sonores.
- Faire des propositions personnelles lors de moments de création.
- Domaines du socle : 1.4, 5

### **Échanger, partager et argumenter :**

- Argumenter un jugement sur une musique.
- Écouter et respecter le point de vue des autres et l'expression de leur sensibilité.
- Domaines du socle : 1, 3, 5

## **Les compétences disciplinaires pour le cycle 4**

Les compétences travaillées qui structurent l'enseignement de l'éducation musicale poursuivent et approfondissent le travail entrepris dès le cycle 2. Cependant, les situations d'apprentissage deviennent plus exigeantes et conduisent à des études, des réflexions et des réalisations plus complexes et ambitieuses sollicitant toujours davantage la responsabilité, l'initiative et l'engagement des élèves.



### **Réaliser des projets musicaux d'interprétation ou de création :**

- Définir les caractéristiques musicales d'un projet puis en assurer la mise en œuvre en mobilisant les ressources adaptées.
- Interpréter un projet devant d'autres élèves et présenter les choix artistiques effectués.
- Domaines du socle : 1, 3, 5

### **Écouter, comparer, construire une culture musicale commune :**


- Analyser des œuvres musicales en utilisant un vocabulaire précis.
- Situer et comparer des musiques de styles proches ou éloignés dans l'espace et/ou dans le temps pour construire des repères techniques et culturels.
- Identifier par comparaison les différences et ressemblances dans l'interprétation d'une œuvre donnée.
- Domaines du socle : 1, 3, 5

### **Explorer, imaginer, créer et produire :**

- Réutiliser certaines caractéristiques (style, technique, etc.) d'une œuvre connue pour nourrir son travail.
- Concevoir, réaliser, arranger, pasticher une courte pièce préexistante, notamment à l'aide d'outils numériques.
- Réinvestir ses expériences personnelles de la création musicale pour écouter, comprendre et commenter celles des autres.
- Domaines du socle : 1, 2, 5

### **Échanger, partager, argumenter et débattre :**

- Porter un regard critique sur sa production individuelle.
- Développer une critique constructive sur une production collective.
- Argumenter une critique adossée à une analyse objective.
- Distinguer les postures de créateur, d'interprète et d'auditeur.
- Respecter les sources et les droits d'auteur et l'utilisation de sons libres de droit.
- Domaines du socle : 1, 3, 5



[Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et l'évaluation des acquis scolaires des élèves.](#)

[Programme éducation musicale cycle 2-3-4](#)

[Ressources d'accompagnement cycle 2 et 3](#)

[Ressources d'accompagnement cycle 4](#)

# Préparer une séquence d'éducation musicale

En éducation musicale, la succession des séquences structure la progression des élèves tout au long du cycle. Associant des situations mobilisant la perception de la musique à d'autres qui visent à en produire, la séquence est l'unité de référence qui organise et articule les temps d'apprentissage. Son élaboration dépend du respect d'un certain nombre de règles comme de la prise en compte de préoccupations diverses. La présente fiche aborde l'ensemble de ces questions et apporte aux lecteurs des repères indispensables à l'élaboration d'une séquence en éducation musicale.

## La problématique comme fil rouge de la séquence

Tout au long d'une séquence d'éducation musicale, la problématique initialement définie et partagée avec la classe est interrogée, éventuellement élargie ou encore ajustée. Rien n'est systématique. Elle permet de faire apparaître des interrogations imprévues, des pistes de réflexion nouvelles, des occasions impromptues de débats. Le déroulement de la séquence s'adapte aux échanges, aux recherches et aux découvertes de la classe. Le travail de perception et de production croisant répertoires écoutés et projets musicaux alimente les échanges qui se nourrissent d'un vocabulaire spécifique progressivement acquis au fil des apprentissages et des connaissances opportunément apportées par le professeur.

L'élève explore, imagine, crée et produit, non pas par simple procédé d'imitation du professeur, mais en se sentant impliqué dans une dynamique de recherche sur toute la durée de la séquence. Régulièrement, le professeur sollicite ainsi le regard critique de l'élève, il crée des temps d'échange et de débat pour confronter la pensée des uns à celle des autres et mesurer les avancées quant à la réponse à la problématique.

La fin de la séquence est propice à l'élaboration d'une conclusion qui, à défaut d'être à coup sûr consensuelle, est du moins commune. Celle-ci s'appuie sur la synthèse des recherches effectuées, sur l'acquisition de connaissances nouvelles et du vocabulaire qui l'accompagne, sur la construction des repères techniques et culturels. L'élève prend la mesure du chemin parcouru depuis que la problématique a été présentée et discutée une première fois. Il perçoit la distance entre ses représentations et intuitions initiales et la conclusion collective, argumentée et justifiée par l'ensemble de la classe avec son professeur.

## Éducation musicale : une pédagogie spiralaire

Du cycle 2 au cycle 4, et particulièrement durant les trois dernières années de la formation obligatoire, les élèves développent les mêmes compétences. Mais cette permanence des objectifs de formation n'est qu'une apparence car, à chaque niveau de la scolarité, les outils et connaissances nécessaires à l'étude et la pratique de la musique comme à la mise en œuvre des situations d'apprentissage ne cessent de s'enrichir, de se diversifier et de se multiplier. Ainsi parle-t-on de « pédagogie spiralaire ».



[Concevoir une progression](#)

## La voix de l'enseignant

Si le développement des compétences vocales est un objectif majeur de formation des élèves, la voix reste le premier outil du professeur. Et si toutes les disciplines peuvent en dire autant, l'éducation musicale la mobilise d'une façon toute particulière, puisque non seulement elle chante, mais elle est aussi intensément mobilisée par des activités pédagogiques essentiellement orales qui la sollicitent en permanence. Cet instrument des plus précieux mérite alors d'être travaillé et entretenu avec soin. Il faut pour cela en connaître parfaitement les ressorts pour les travailler régulièrement, savoir porter des diagnostics pertinents sur d'éventuelles difficultés, enfin porter une grande attention aux éléments exogènes qui peuvent la faire souffrir inutilement. Après avoir rappelé succinctement des éléments objectifs sur l'instrument vocal, cette fiche présente un ensemble de conseils qui sont autant de points de vigilance pour profiter efficacement de son instrument vocal.



[La voix de l'enseignant](#)

**ENSEIGNEMENTS EN  
EDUCATION MUSICALE**

# Programme d'enseignement facultatif de chant choral pour les classes de collège (cycles 3 et 4)

L'enseignement facultatif de chant choral s'adresse aux élèves de collège qui souhaitent chanter et s'engager dans un projet choral. Celui-ci leur permet d'enrichir et d'approfondir les compétences travaillées dans le cadre de l'enseignement d'éducation musicale :

- le travail mené aboutit à une ou plusieurs productions publiques (concerts, spectacles, festivals, rencontres entre chorales, cérémonies officielles, commémorations) ;
- il vise un projet artistique approfondi tout au long de l'année scolaire, développant des techniques vocales et musicales spécifiques ;
- il propose une expérience originale qui contribue à acquérir les compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Il contribue aussi à la mise en œuvre de l'enseignement moral et civique, et particulièrement des trois finalités qu'il poursuit : respecter autrui, acquérir et partager les valeurs de la République, construire une culture civique. Constituée par l'apport de chaque voix singulière, s'enrichissant de l'altérité, la pratique chorale suppose l'écoute des autres et le dépassement des différences pour construire la musique. Elle apprend à approfondir la connaissance de sa voix et à la situer dans un ensemble où le nombre et la force ne font pas l'unité, celle-ci dépendant d'un équilibre toujours entretenu. Développant l'estime de soi, l'altruisme, la concentration, la mémorisation et la rigueur, la chorale est un facteur de réussite scolaire.

Cet enseignement, inter niveaux et inter cycles, réunit des élèves de troisième année du cycle 3 (6e) et de chaque niveau du cycle 4 (5e, 4e et 3e). Il peut être suivi sur une ou plusieurs années et associe des élèves expérimentés à d'autres qui le découvrent. Il est organisé en projets annuels aboutissant à des concerts que peuvent enrichir des partenaires artistiques. Il mobilise des répertoires diversifiés, exigeants et adaptés aux projets comme aux voix des enfants et adolescents. Il ne suppose aucun prérequis autre que la motivation de l'élève et son envie de chanter dans un cadre collectif. Dans la perspective de concerts communs, la chorale du collège peut s'associer à d'autres chorales d'écoles, de collèges ou de lycées.

# Champs de compétences travaillés

L'enseignement facultatif de chant choral mobilise et développe quatre champs de compétences principaux. Les deux premiers, référés au concert et à l'espace scénique, sont spécifiques à l'enseignement facultatif de chant choral; les deux suivants approfondissent les compétences développées par l'enseignement d'éducation musicale à l'école et au collège au service de projets artistiques qui se déploient sur l'ensemble de l'année scolaire.

- Élaborer, chanter, interpréter un projet musical collectif en concert
- Investir l'espace scénique
- Écouter pour chanter
- Maîtriser le geste vocal



[Ressources pour aider à la prise en main de cet enseignement](#)

## Projets interdisciplinaires

Au sein du cours d'éducation musicale, il est tout à fait envisageable de conduire un projet interdisciplinaire avec d'autres collègues. Si celui-ci est construit en collaboration avec au moins un autre collègue d'une discipline différente et s'il conduit à une production réelle de tous les élèves d'un même niveau, on peut parler d'EPI (Enseignement Pratique Interdisciplinaire)



[Séquence, EPI, PEAC et histoire des arts](#)

Les contenus d'une séquence d'éducation musicale, les répertoires travaillés (projet musical et travaux de perception), la problématique qui la sous-tend peuvent s'enrichir de relations avec d'autres disciplines dans le cadre d'un enseignement pratique interdisciplinaire. Il s'agit alors, au bénéfice de l'atteinte des objectifs du programme et ceux de la séquence, de mettre en résonance des travaux menés simultanément et en concertation entre plusieurs disciplines. Cette démarche permet d'élargir le périmètre étudié par une séquence et de renforcer le sens des apprentissages. Si les circonstances le permettent, une séquence peut tirer parti d'un projet mené dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle avec la possibilité ainsi donnée de mettre en relation un objectif de formation prévu dans le cadre du programme avec l'intervention d'un musicien professionnel, d'une structure culturelle ou d'un représentant d'un lieu de création.

**DNB**  
**(DIPLÔME NATIONAL**  
**DU BREVET)**

Le décompte des points prend en compte deux éléments : le niveau de maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et les notes obtenues aux épreuves de l'examen terminal.

La maîtrise du socle commun est notée sur 400 points.

Les élèves ayant suivi un enseignement facultatif (langues et cultures de l'Antiquité, langues et cultures européennes, langues et cultures régionales, découverte professionnelle, chant choral) ou un enseignement de langue des signes française bénéficient en outre de :

- 10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle 4 sont atteints ;
- 20 points si ces objectifs sont dépassés.

Les épreuves de l'examen terminal sont notées sur 400 points :

Pour les candidats scolaires, l'examen comporte cinq épreuves obligatoires :

- Quatre épreuves écrites, communes à l'ensemble des candidats.
  - Une épreuve orale de soutenance qui porte sur l'un des objets d'étude abordés dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts ou sur l'un des projets menés au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs suivis par le candidat.
- L'épreuve orale de soutenance est évaluée sur 100 points.

Pour les candidats scolaires, le diplôme national du brevet est attribué quand le total des points est supérieur ou égal à 400.



➤ [Modalité d'attribution du diplôme national du brevet](#)



# La chorale et le diplôme national du brevet

Soutenance d'un projet : Précisions apportées par la circulaire Chorales scolaires (circulaire n° 2016-201 du 13-12-2016) - Bulletin officiel n°46 du 15 décembre 2016

L'article 7 de l'arrêté du 31-12-2015 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet prévoit « une épreuve orale qui porte sur un des projets menés par le candidat dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4, du parcours Avenir, du parcours citoyen ou du parcours d'éducation artistique et culturelle ». La note de service n° 2016-063 du 6 avril 2016 précise les objectifs et modalités de cette épreuve : « elle n'a pas pour objet d'évaluer le projet, individuel ou collectif, réalisé par l'élève, mais sa capacité à exposer la démarche qui a été la sienne, les compétences et connaissances qu'il a acquises grâce à ce projet, notamment dans les domaines 1, 2, 3 du socle commun et, selon la nature du projet, les contenus plus spécifiques des domaines 4 et 5 ». Il est par ailleurs précisé que « Les candidats peuvent choisir de présenter l'épreuve individuellement ou en groupe, sans qu'un groupe puisse excéder trois candidats ».

Pour les élèves de troisième participant à la chorale, les conditions sont ainsi réunies pour que le projet collectif auquel ils ont participé soit l'objet de leur soutenance. Dans ce cas, si un bref moment musical témoignant d'une œuvre travaillée peut venir illustrer l'exposé, celui-ci doit essentiellement porter sur les œuvres travaillées, les difficultés rencontrées, les grandes étapes de la progression du travail, l'organisation et la gestion des différentes facettes du spectacle prévu. Il doit également s'attacher à souligner les compétences travaillées relevant des différents domaines du socle commun et les liens qu'elles entretiennent avec celles développées par les enseignements disciplinaires. L'évaluation intervient tout au long de chaque séquence afin de permettre à chaque élève de situer ses acquisitions mais aussi les pistes de progression. Plus l'évaluation sera pensée clairement, avec des critères objectifs dont l'élève est conscient, plus il lui sera facile d'y répondre de manière efficiente.



[La chorale et le diplôme national du brevet](#)

# RESSOURCES

Des ressources sont disponibles sur Eduscol :



- [Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture et de l'évaluation des acquis scolaires des élèves](#)
- [Education musicale](#)
- [Site Education musicale](#)
- [Se former](#)

**IA-IPR Éducation musicale et chant choral, rectorat de l'académie de Grenoble :**

**Yves RAUCH :**

Adresse mail :

• [yves.rauch@ac-grenoble.fr](mailto:yves.rauch@ac-grenoble.fr)

Téléphone :

• 06-12-37-06-99



➤ [Inspecteurs d'académie – Inspecteurs pédagogiques régionaux  
– IA – IPR](#)



**ACADÉMIE  
DE GRENOBLE**

7 place Bir-Hakeim 38000 Grenoble

Éducation musicale // Fiche  
d'accompagnement des contractuels

<https://www1.ac-grenoble.fr/>

